

## **Compte rendu de l'alerte sociale sur la carte scolaire 1<sup>er</sup> degré du vendredi 13 janvier 2012**

### **Présents :**

- Monsieur Strugarek Inspecteur d'Académie, Madame Tanzi IEN auprès de l'IA
- SNUipp FSU : Jean-Pierre Clavère, Fabienne Thévenin
- Se Unsa : Corinne Vibes
- Snudi FO : excusé

### **dates définitives des commissions carte scolaire**

- CTSD carte scolaire 2sd degré : vendredi 27 janvier date de repli le mardi 31 janvier
- CTSD carte scolaire 1<sup>er</sup> degré : mardi 14 février repli le mardi 20 février
- CDEN : le jeudi 23 février repli le vendredi 02 mars

### **Carte scolaire**

L'IA nous explique que le département aura moins d'emplois à la rentrée prochaine . L'Aisne perdra donc 57 postes d'enseignants **et** 11 postes d'intervenants langues. Sa méthode de travail est la suivante : A partir du constat école par école du 22/09, il effectue un premier « tri » des écoles. Hors éducation prioritaire, toutes les écoles élémentaires et primaires dont la moyenne après fermeture est inférieure à 26 élèves par classe sont repérées. Pour les maternelles, il établit cette moyenne à 30 élèves par classe après fermeture. En Education prioritaire, il établit le seuil à 25 élèves par classes en écoles élémentaires et primaires. Quant à la maternelle ce seuil varie entre 25 et 30 mais selon lui plus proche de 25 ! Après ce premier « tri », les IEN via base élèves et en lien avec les mairies et les écoles établissent une nouvelle « photo » des effectifs au 10 janvier.

Selon l'IA, la ruralité ( ZRR : zone de revitalisation rurale ), l'appartenance à un CUCS ( contrat urbain de cohésion sociale) et des particularismes locaux peuvent entrer en ligne de compte en dehors de ces moyennes.

Selon l'IA, actuellement il y a environ 100 écoles qui sont scrutées tant pour des effectifs à la hausse qu'à la baisse.

Pour le SNUipp FSU ces moyennes ne sont pas acceptables et vont accélérer la dégradation déjà perceptible depuis de nombreuses années, des conditions de travail des collègues et d'apprentissage des élèves.

L'IA indique aussi que les enfants de moins de 3 ans ne seront plus pris en compte dans les effectifs des écoles hors éducation prioritaires et ZRR. Là aussi, le SNUipp FSU dénonce ce recul.

Enfin, comme si cela ne suffisait pas, il annonce la fermeture de tout poste RASED option E ou G non occupé par un titulaire du CAPA SH à la prochaine rentrée. Nous dénonçons cette mesure brutale qui va à l'encontre de la réussite des élèves, de la prise en compte des élèves en difficulté et de l'implication des collègues qui font fonction parfois depuis de nombreuses années. Nous demandons que le potentiel rased soit maintenu voire développé en fonction des besoins réels.

### **Carte scolaire des SEGPA**

Pour l'IA, la taille minimale d'une segpa doit être de 64 élèves ( 4 classes de 16 élèves ). Puis il y aurait pour lui une taille intermédiaire avec 98 élèves enfin une dernière possibilité avec 128 élèves. Cela implique des regroupements, et un redécoupage de la carte segpa dans les 3 prochaines années en concertation avec le Conseil Général. Le SNUipp FSU s'inquiète de cette annonce et des conséquences en découlant comme par exemple le temps de trajet des élèves, des offres de formation en baisse, une répartition territoriale déséquilibrée entraînant un refus des parents de l'orientation proposée

### **Les langues vivantes**

L'IA annonce la suppression des intervenants langues l'année prochaine, il ne restera que quelques assistants. Il va préconiser l'échange de services quand cela sera possible. L'IA a demandé aux IEN de rechercher les collègues de maternelle habilités en école primaire afin d'effectuer des échanges de services avec des cycles 3. Le SNUipp FSU rappelle que les échanges de service sont sur la base du volontariat et ne peuvent être imposé par qui que ce soit.

### **Le recrutement de contractuels**

L'IA annonce qu'il manque 40 personnes dans le département afin qu'il y ait un maître devant chaque classe. Aussi il a demandé l'autorisation au recteur de recruter des contractuels. Il estime qu'il faudra recruter 10 à 12 personnes. Ce sera en premier lieu les étudiants de Master 2 n'ayant pas été reçus au concours car l'académie estime avoir un minimum de garantie les concernant...et si besoin il y aura un recrutement via Pôle Emploi de personnels ayant au minimum une licence. Ces derniers auront un entretien long devant une commission composée de l'IEN auprès de l'IA, d'IEN et du secrétaire général.

Ces contractuels effectueront des remplacements courts de 3 à 5 semaines, ils seront accompagnés par les IEN et les conseillers pédagogiques.

Le SNUipp FSU dénonce ce recul historique. Depuis plus d'un an nous alertons l'administration sur le risque de cette pénurie d'enseignants. Il ne s'agit pas de stigmatiser les futures recrutés ( il est évident qu'ils auraient aimé être recrutés comme stagiaires et non avec un statut de précaires ) mais de condamner fermement ce mode de gestion et de recrutement qui ne peut conduire qu'à des situations difficiles.

Le SNUipp FSU demande si le département aura l'année prochaine des PES. L'IA nous affirme qu'il n'acceptera pas d'en avoir aucun

### **Ineats Exeats**

Le SNUipp FSU exprime ses inquiétudes sur les futurs ineats exeats. L'IA annonce qu'il acceptera toute demande d'ineats mais que pour les exeats, il étudiera les dossiers au cas par cas y compris pour les rapprochements de conjoints et les rapprochements de conjoints avec enfants.

Le SNUipp FSU s'inquiète de cette situation et défendra l'ensemble des demandes des collègues.

### **La note de service sur les personnes autorisées dans les écoles**

Le SNUipp FSU demande des précisions sur cette note de service. L'IA précise que cette note concerne le temps scolaire et les adultes qui interviennent dans les écoles. Pour lui, les adultes autorisés sont ceux qui ont un lien direct avec l'activité de l'école ( aide la direction, evs, avs, aide pour une bcd ou un site informatique ) mais il s'interroge par exemple sur la présence de personnes qui font le ménage dans les écoles lors du temps de classe.

## **Grille de notation départementale et inspection individuelle des personnels**

L'IA nous reprecise les modalités d'information des collègues d'une future inspection. Les collègues seront prévenus une semaine à l'avance du premier jour de leur période de 15 jours d'inspection. La grille de notation départementale est purement indicative, il y aura toujours la possibilité d'être hors grille ( en dessous ou au dessus ). Le SNUipp FSU indique qu'il trouve absurde l'augmentation de note de 0.05 ou 0.10 point. L'IA est d'accord avec ces propos et annonce que l'augmentation d'une note sera de 0.5 au minimum.

Enfin, le SNUipp FSU attire l'attention de l'I.A. sur les affirmations de certains IEN qui au nom de cette circulaire, c'est-à-dire imputant leur décision à une recommandation de l'IA sur l'inspection individuelle ne préviennent plus les collègues par téléphone la veille de leur inspection. Nous dénonçons ce manque de confiance et cette source de stress supplémentaire. L'IA nous indique qu'il n'a donné de consigne ni écrite ni orale allant dans ce sens allant jusqu'à qualifier ce genre d'assertion d'excès de zèle.

Pour conclure, le SNUipp FSU et le SE unsa annoncent à l'Inspecteur d'Académie qu'ils déposeront rapidement et unitairement un préavis de grève pour une période longue afin d'engager un rapport de force et de protéger les collègues lors des futures actions carte scolaire notamment.